

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE**

**ASSEMBLEE GENERALE  
DU COMITE SYNDICAL  
DU 21 AVRIL 2026**

**SYDER** 61 chemin du Moulin Carron – 69574 DARDILLY CEDEX Tél. Standard : 04 72 18 75 00  
Courriel : [syder@syder.fr](mailto:syder@syder.fr) Site internet : [www.syder.fr](http://www.syder.fr)

# PROCES VERBAL

## DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL

Le 21 avril 2026, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône s'est réuni à l'initiative de Malik HECHAÏCHI, Président du Syndicat, au Domaine des Communes à Anse.

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
AFFOUX	Thierry BEAUX	1				Geoffrey GALLAND	
AIGUEPERSE	Fabrice ALONSO	1				Lucile VALLE	
ALIX	Pascal LEBRUN	1				Fabien DUPIN	
AMBERIEUX D'AZERGUES	Chrystèle GOUNIN	1				Patrice ROSTAING-TAYARD	
AMPLEPUIIS	Bernard ROCHE	1				Thierry THOLIN	
AMPUIS	Richard BONNEFOUX			1		Olivier PASCUAL	
ANCY	Fabrice IOËHR	1				Christine DE SAINT JEAN	
ANSE	Xavier FELIX	1				Eric FREBET	
ARBRESLE (L')	Gilles PEYRICHOU	1				Pierre BOUILLARD	
ARDILLATS (LES)	Hervé MACHEREZ	1				Jean-Michel MOREY	
ARNAS	Daniel DEMARE	1				Philippe JAMEY	
AVEIZE	Youri GRAS	1				Jean-Yves BLANCHARD	
AZOLETTE	Jean-François MORTAMET	1				Nicole BRIDAY	
BAGNOLS	Patrick LEGRAIN	1				Richard BEGHIN	
BEAUJEU	Sylvain SOTTON	1				Didier CHAUVET	
BEAUVALLON	Monsieur le Maire (Yves GOUGNE)	1					
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Christophe BAYOL	1				Thomas MORANDAS	
	Didier CHATEAU	1					
	Lise MICHAUDET	1					
BELMONT	Jérôme LELU	1				Claire GUEROULT	
BESSENAY	David CROCI	1				Eric DELACOTE	
BIBOST	Jean-Philippe CHAUX	1				Mathieu SAGNOL	
BLACE	Michel MAUPAS	1				Laurent CARVAT	
BREUIL (LE)	Emmanuel MOYNE	1				Edgard TOURNON	
BRINDAS	Monsieur le Maire (Guillaume GIRAUD)	1				Eric BEARZATTO	
BRULLIOLES	Michel JUNET	1				Jean-Paul GOULEME	
BRUSSIEU	Serge RUIZ	1				Alexandre CAMBRODON	
BULLY	Jean-Yves PERRET	1				Philippe RABATEL	
CENVES	Dominique RAYMOND			1		Roland BOTTON	
CERCIE	Dominique DUBOST	1				Aurélie MAESTRATI	
CHABANIÈRE	Monsieur le 1er Adjoint (Bruno FERRET)	1					
CHAMBOST ALLIERES	Vincent CORGIER	1				Sylvain DUMORD	
CHAMBOST LONGESSAIGNE	Maxime VINCENT	1				Bruno MARTINICO	
CHAMELET	Bruno DEHAN	1				Marc CAZABAN	
CHAPELLE S/ COISE (LA)	Monsieur le Maire (Vincent LE GOFF)				1		
CHAPONNAY	Alain RANNOU	1				Laurent BICARD	
CHARENTAY	Fabienne LAMOTTE	1				Arnaud CHAVRIER	
CHARNAY	Geoffrey JACQUEMOT		1			François DUPERRAY	1
CHATILLON D'AZERGUES	Michèle BAZIN	1				Martial NOYEL	
CHAUSSAN	Pierre-Alban CADOUL	1				Luc CHAVASSIEUX	
CHAZAY D'AZERGUES	Jean-Pierre DEBIESSÉ	1				François SCHEIDEGGER	
CHENAS	Jacques DUCHET	1				Henry BAILLY	
CHENELETTE	Jean-Pierre CINQUIN	1				Annie BEROUJON	
CHERES (LES)	Jean-Marc DUMONTET	1				Henri CHASSET	
CHESSY LES MINES	Bastien OTTELLI		1			Pascal GRANGE	1
CHEVINAY	Frédéric PAULOIS	1				Paul CALVET	
CHIROUBLES	Pierre-Charles LORON	1				Laurent MORIN	
CIVRIEUX D'AZERGUES	Frédéric HEVIN	1				Denis BINAUD	
CLAVEISOLLES	Dominique DESPRAS		1			Kilian PEIGNAUD	1
COGNY	Rémi AURION	1				Jean-Michel POULY	
COISE	Monsieur le Maire (Philippe BONNIER)				1		
COLOMBIER SAUGNIEU	Yves CORON	1				Morgan ALLAROUSSE	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
CONDRIEU	Sylvie CHENAVER-DIANI	1				Eric MOUNIER	
CORCELLES	Geoffroy CRESPIN		1			Bernard LAVILLE	1
COURS	Dimitri SAUNIER	1				Eric BECOT	
COURZIEU	Daniel BADOIL				1	Athony GRATALOUP	
CUBLIZE	Dominique DEAL		1			Bastien DUFAU-SEGUIN	1
DENICE	Didier HERBAUT		1			Guillaume LION	1
DEUX GROSNES	Daniel CALLOT	1				Alain GOBET	
DIEME	Amélie FLEURY	1				Franck PLANUS	
DOMMARTIN	Jean-Louis BERRAT	1				Jean-Nicolas DREVET	
DRACE	Bernard FAYARD	1				Adeline BACHELARD	
DUERNE	Benoit VERNAISON		1			Carole HERSENT	1
ECHALAS	Julien SPORTELLI	1				Gaëtan PALLY	
EMERINGES	Jean-Michel RUET	1				Patrick du CHAYLARD	
EVEUX	Julien LIOTARD	1				François-Xavier HENNEVEUX	
FLEURIE	Jean-Paul DUCHARNE	1				Christian BERNARD	
FLEURIEUX S/ L'ARBRESLE	Léo MOLINIE	1				Raphaël DELOIN	
FRONTENAS	Gille CODIS	1				Bastien CHARRIER	
GENAS	Hervé CHAMPEAU	1				Sébastien DANGUILLAUME	1
	Laurence JURKIEWIEZ		1				
	Olivier MECHERI	1					
GLEIZE	Pierre BAKALIAN	1				Mickaël ZEMOURA	
	Pascal MIGNEAU	1					
GRANDRIS	Clément MELLET		1			Célia TRUCHE	1
GREZIEU LA VARENNE	Emeric MOREL	1				Jean-Pierre REINMANN	
GREZIEU LE MARCHE	Thierry ROST	1				Ludovic CHARVOLIN	
HAIES (LES)	Frédéric MICHAUD	1				Jean-Claude GABERT	
HALLES (LES)	Alain GARIN	1				Wilhelm ROUX	
HAUTE RIVOIRE	Sylvain MOULIN	1				Alain MICHEL	
JONS	Ghyslaine MONIN	1				Loïc BELIN	
JOUX	Jonathan CHIRAT				1	Jean-Pierre LAFAY	
JULIENAS	Eric JORCIN	1				Fabien BARRAUD	
JULLIE	Jean-Yves NAUDIN	1				Stanislas REROLLE	
LACENAS	Jean-François GRIZARD	1				Laurent VILGICQUEL	
LACHASSAGNE	Muriel SOLERTI	1				Sébastien FAYARD	
LAMURE SUR AZERGUES	Bernard ROSSIER	1				Patrice RUBAUD	
LANCIE	Gilles ASSANT	1				Marie-Laure BOURRAND	
LANTIGNIE	Gérard AUGAY	1				Christophe LETORT	
LARAJASSE	Yann MALEYSSON			1		Anthony GUYOT	
LEGNY	Véronique FRANCESCHI	1				Anthony BONNARD	
LENTILLY	Thierry MAGNOLI	1				Christian PONSONNAILLE	
LETRA	Laurent NANCY	1				Nathalie VOLAY	
LIMAS	Jean-Christophe WADBLED		1			Claude MAS	1
LOIRE SUR RHONE	Damien JOURNOUD	1				Matthias JOURNOUD	
LONGES	Pierre BOIRON	1				Valery RAMADE	
LONGESSAIGNE	Joanny BLANCHARD	1				Pascal BIANCHI	
LOZANNE	Jean LIZA	1				Matthias SAMYN	
LUCENAY	Jean-Yves FAYET	1				Valérie DUGELAY	
MARCHAMPT	Dalila TAHER	1				Eddy JONCHIER	
MARCILLY D'AZERGUES	Pascal VIGNERON	1				Frédéric BLANCHON	
MARCY SUR ANSE	Richard AUGROS	1				Jérôme GRANGE	
MARENNES	Jonathan COMMARMOND	1				Gérald COSTE	
MEAUX LA MONTAGNE	Marie-Françoise PASCAL		1			Véronique MURAT	1
MESSIMY	Vincent DELGOVE	1				Michel GAUJAC	
MEYS	Cyril MURIGNEUX	1				Cyril BERTHOLON	
MOIRE	Thibault MOULARD	1				Xavier BRANQUET	
MONTAGNY	Joël WENGORZEWSKI	1				Xavier CLARETON	
MONTMELAS ST SORLIN	Thierry BOURELIER	1				Eric JACQUET	
MONTROMANT	Ana MENJOZ		1			Mathieu CONSOL	1
MONTROTTIER	Laura JOURNET	1				Jean-Cyrille BURDET	
MORANCE	Lucien POURCHOUX	1				Hervé MERCIER	
MORNANT	Patrick BERRET	1				Jean-Marc MACHON	
ODENAS	Malik HECHAÏCHI	1				David GARCIA	
ORLIENAS	Hélène CHAUSSEBOURG	1				Stéphane MONACHON	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
PERREON (LE)	Jean-Noël FAVROT	1				Robert EMMETIERE	
POLLIGNAY	Pascal MORET	1				Raphaël POCCACHARD	
POMEYS	Noël BROCHIER	1				Yohan GREGOIRE	
POMMIERS	Eric BEAUDRY		1			Thierry GUINARD	1
PORTE DES PIERRES DORÉES	Monsieur le Maire (Bertrand LEROY)	1					
POULE LES ECHARMEAUX	Jean-Marc DESMONCEAUX	1				Loïc COFFY	
PROPIERES	Philippe SOULIER	1				Jean HEIM	
PUSIGNAN	Nicolas BECHDOLFF	1				Françoise GHERBEZZA	
QUINCIE EN BEAUJOLAIS	Gérard DESCOMBES	1				Gilles DUTHEL	
RANCHAL	Alain GROS		1			Adrien BERNARD	1
REGNIE DURETTE	Georges MONTEL	1				Cyril VELAY	
RIVERIE	Silvain GOY	1				Yoan GALLARDO	
RIVOLET	Joël GORTAIS	1				Catherine BUTET	
RONNO	Fabien MORET	1				Patrick RECORBET	
RONTALON	Jean-Louis LACROIX			1		Christelle DIAZ	
SAIN BEL	Alain FOUILLET	1				Pascal ROBIN	
SALLES ARBUISSONNAS	Pascal RAMPON	1				Stéphane PARIZOT	
SARCEY	Olivier LAROCHE	1				Mickaël BARDOUX	
SAUVAGES (LES)	Annick LAFAY	1				Laurent BAUD	
SAVIGNY	Monique LAURENT	1				Vincent CHENE	
SEREZIN DU RHONE	Jules JOASSARD	1				Stéphane FAURE	
SIMANDRES	Boris GRAND	1				Fabrice MOTTA	
SOUCIEU EN JARREST	Mélanie TRAVIER	1				Sébastien BROISIN	
SOURCIEUX LES MINES	Christian COMBY	1				Matthieu DUPERRET	
SOUZY	Daniel MURE	1				Grégory CHABIN	
ST ANDRE LA COTE	Marc COSTE	1				Roger REYNARD	
ST APPOLINAIRE	Dider LACROIX	1				Grégoire GOSSELIN	
ST BONNET DE MURE	Julie FOREY-VERGOZ	1				Eric LLAMAS	
ST BONNET DES BRUYERES	Madame le Maire (Martine CARTILLIER)	1					
ST BONNET LE TRONCY	Monsieur le Maire (Emmanuel BUSCHI)	1					
ST CLEMENT DE VERS	Patrick LARY	1				Eric CHARBONNIER	
ST CLEMENT LES PLACES	Gilbert BLEIN	1				Jean-Charles MOREL	
ST CLEMENT SOUS VALSONNE	Patrick SONNERY	1				Laurent ANDRÉ	
ST CYR LE CHATOUX	Sylvain ROSSIGNOL				1	Johan LARRAS	
ST CYR SUR LE RHONE	Eric GIRODET	1				Maurice PERFETTI	
ST DIDIER SUR BEAUJEU	Philippe CHOPIN	1				Lionel CHARVOLIN	
ST ETIENNE DES OULLIERES	Gérald DAVAL	1				Nathalie DAUMAS	
ST ETIENNE LA VARENNE	Christophe BERNOLLIN	1				Olivier GARAMPON	
ST FORGEUX	Michel GIRERD	1				Daniel CHAUD	
ST GENIS L'ARGENTIERE	André BASTION	1				Joseph VOLAY	
ST GEORGES DE RENEINS	Valérie THEVENET	1				Olivier CHASTAND	
ST GERMAIN NUELLES	Philippe THIBAUD	1				Laurent ROCHETTE	
ST IGNY DE VERS	Charlotte FILIPEK	1				Jean-Yves PHILIBERT	
ST JEAN DES VIGNES	Eric DUTRIEVOZ		1			Jean CONTICCHIO	1
ST JEAN LA BUSSIERE	Christophe DEPORTE	1				Maxime MUZEL-COLLIER	
ST JULIEN	Christophe RAMPON	1				Arnaud DEVILLE	
ST JULIEN SUR BIBOST	Gaëlle GUINET	1				Alain FARJOT	
ST JUST D'AVRAY	Stéphane CORGIER	1				Marc LOMBARDI	
ST LAGER	Laurent CHARRION	1				Alexandre LARGE	
ST LAURENT D'AGNY	Gilles FLEURY	1				Fabien BREUZIN	
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	Thierry LOISON	1				Hervé GREGOIRE	
ST LAURENT DE MURE	Jean-Christophe CARASCO	1				Michel BRAILLARD	
ST MARCEL L'ECLAIRE	Hervé DIGAS	1				Jessica VERNAY	
ST MARTIN EN HAUT	Régis CHAMBE		1			François VERICEL	1
ST NIZIER D'AZERGUES	Sylvain ODIN	1				Anthony CARPENTIER-GROS	
ST PIERRE DE CHANDIEU	Raphaël IBANEZ			1		Alain KINTS	
ST PIERRE LA PALUD	Cyril BOYVAULT	1				Klaus SCHOHE	
ST ROMAIN DE POPEY	Dominique LAURENT	1				Jessica CHAMBOST	
ST ROMAIN EN GAL	Alain GERBAUD	1				Luc THOMAS	
ST ROMAIN EN GIER	Alain GUIGUET	1				Sébastien MASSON	
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Vincent GAUTHIER	1				Patrick WITHERS	
ST VERAND	Guillaume PETIT	1				Pierre-Michael ROLLET	
ST VINCENT DE REINS	Pierre-Marie CASSEVILLE	1				Mylène DELACRETAZ	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
STE CATHERINE	Monsieur le Maire (Thierry DAYDE)	1					
STE COLOMBE	Marine MATA		1			Jacques PRAT	1
STE CONSORCE	Bertrand GAULÉ	1				Isabelle BOUTEILLER DRILLON	
STE FOY L'ARGENTIERE	Laurent de FENOYL	1				Steeve COURT-LOZANO	
STE PAULE	Didier ROQUECAVE	1				Muriel MORA	
TALUYERS	Jean-Jacques COURBON	1				Yaël BOQUET	
TAPONAS	Patrick POISSON		1			Christian GAILLARD	1
TARARE	Pierre CHANEL	1				Jean-Marc BUTTY	
	Marcel COTTON	1					
	Philippe TRIOMPHE	1					
TERNAND	Philippe PEYROT	1			Marie-Elisabeth GUICHON		
THEIZE	Gilles BERTELLI	1			Vincent LAVERRIERE		
THIZY LES BOURGS	Michel DURET	1			Rémi BERTHOUX		
THURINS	Noël FAURE	1			Fabrice SERTEL		
TOUSSIEU	Laure DUBOISSET	1			Florian MERCIER		
TREVES	Erik CHAPELLE	1			Rémy REYNAUD		
TUPIN SEMONS	Thierry MOUTON	1			Jean DEGACHE		
VAL D'OINGT	Emmanuel MONTABONE	1			Nadyege ROGNON		
VALSONNE	Jean-Yves ROSSET	1			Patrick BOURRASSAUT		
VAUGNERAY	Sandrine ARNAUD	1			Sylvain BARCET		
VAUX EN BEAUJOLAIS	Jean-Charles PERRIN		1		Alain ARNAUD	1	
VAUXRENARD	Sixte DENUELLE	1			Morgan GULGILMINOTTI		
VERNAY	Monsieur le Maire (Philippe PERRET)				1		
VILLE S/ JARNIOUX	Philippe BLANCHARD	1				Benoît DUGELAY	
VILLECHENEVE	Cédric MOREL	1				Claude SARCEY	
VILLEFRANCHE S/SAONE	Enzo BERNOLLIN	1				Isabelle GAVEL	
	Benoît FROMENT	1				Nathalie ZACHARUK	
	Aloïs HAMM	1					
	Didier MOULIN	1					
	Pascale REYNAUD	1					
VILLIE MORGON	Jean-Louis MARCEL	1			Thierry CHABRIER		
VINDRY SUR TURDINE	Alain GERBERON	1			Nicolas LAURENT		
YZERON	Agnès NELIAS	1			Anne-Sophie BORIE		
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS	Claude HUMBERT	1				Elian CONDOMINES	
	Eric LLAMAS	1				Ghyslaine MONIN	
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS	Frédéric PRONCHERY	1				Pierre-Yves PELLE-BOUDON	
	Jacky MENICHON	1				Olivier ROLLET	
<b>TOTAL</b>		<b>185</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>6</b>		<b>19</b>

**Sur un effectif global de 215 délégués titulaires en exercice**

**Secrétaire de séance : Enzo BERNOLLIN**

## 53 personnes assistaient également à la réunion :

Geoffrey GALLAND (Suppléant de Affoux)  
Eric FREBET (Suppléant de Anse)  
Jean-Michel MOREY (Suppléant de Les Ardillats)  
Rémi POTIRON (délégué de Beauvallon)  
Mathieu SAGNOL (Suppléant de Bibost)  
Jean-Paul GOULEME (Suppléant de Brullioles)  
Alexandre CAMBRODON (Suppléant de Brussieu)  
Aurélié MAESTRATI (Suppléante de Cercié)  
Marc CAZABAN (Suppléant de Chamelet)  
François SCHEIDEGGER (Suppléant de Chazay d'Azergues)  
Henry BAILLY (Suppléant de Chenas)  
Henri CHASSET (Suppléant de Les Chères)  
Morgan ALLAROUSSE (Suppléant de Colombier Saugnieu)  
Eric MOUNIER (Suppléant de Condrieu)  
Jean-Nicolas DREVET (Suppléant de Dommartin)  
Patrick du CHAYLARD (Suppléant de Emeringes)  
Bastien CHARRIER (Suppléant de Frontenas)  
Wilhelm ROUX (Suppléant de Les Halles)  
Alain MICHEL (Suppléant de Haute-Rivoire)  
Anthony BONNARD (Suppléant de Légny)  
Matthias JOURNOUX (Suppléant de Loire-sur-Rhône)  
Valery RAMADE (Suppléant de Longes)  
Matthias SAMYN (Suppléant de Lozanne)  
Gérard COSTE (Suppléant de Marennes)  
Hervé MERCIER (Suppléant de Morancé)  
David GARCIA (Suppléant d'Odenas)  
Robert EMMETIERE (Suppléant de Le Perréon)  
Raphaël POCCACHARD (Suppléant de Pollionnay)  
Loïc COFFY (Suppléant de Poule-les-Echarmeaux)  
Françoise GHERBEZZA (Suppléante de Pusignan)  
Cyril VELAY (Suppléant de Régnié-Durette)  
Catherine BUTET (Suppléante de Rivolet)  
Fabrice MOTTA (Suppléant de Simandres)  
Sébastien BROISIN (Suppléant de Soucieu-en-Jarrest)  
Roger REYNARD (Suppléant de Saint-André-la-Côte)  
Grégoire GOSSELIN (Suppléant de Saint-Appolinaire)  
Boris PATOIS (Délégué de Saint-Bonnet-le-Troncy)  
Jean-Charles MOREL (Suppléant de Saint-Clément-les-Places)  
Daniel CHAUD (Suppléant de Saint-Forgeux)  
Joseph VOLAY (Suppléant de Saint-Genis-l'Argentière)  
Olivier CHASTAND (Suppléant de Saint-Georges-de-Reneins)  
Arnaud DEVILLE (Suppléant de Saint-Julien)  
Michel BRAILLARD (Suppléant de Saint-Laurent-de-Mure)  
Jessica VERNAY (Suppléante de Saint-Marcel-l'Eclairé)  
Klaus SCHOHE (Suppléant de Saint-Pierre-la-Palud)  
Jean-Marc BUTTY (Suppléant de Tarare)  
Fabrice SERTEL (Suppléant de Thurins)  
Florian MERCIER (Suppléant de Toussieu)  
Jean DEGACHE (Suppléant de Tupin-semons)  
Nadyege ROGNON (Suppléante de Val d'Oingt)

Morgan GULGILMINOTTI (Suppléant de Vauxrenard)

Nicolas LAURENT (Suppléant de Vindry-sur-Turdine)

Anne-Sophie BORIE (Suppléante de Yzeron)

## Pour les services du SYDER, étaient présents :

M. DESREUMAUX, Direction Générale des Services

Mmes CHASSAING et PATUREL, Assistantes de la Direction et de la Présidence

Mmes BLOT et AMOROS, Service Communication

Mme DESMARIS, COLAS et MAREY, Service Finances

M. BATS, Service des affaires juridiques, assemblées et marchés

M. COUPANEC, Service Ressources Humaines

Mme BEGGUI, MM. SOUBRILLARD, POULARD, AHLI, ANFUSO, BEAUPELLET, BENEDDEB, BERLAND, BOURGEAY, CHESA, CLEMENT-PHILIS, COGNARD, FRAISSE, GARRIGUES, JACOBELLI, JANIN, LACHIZE, LACROIX, LE LOUET, THEVENET, Services Techniques

Mmes MILHAU et DOAT, et MM. ARSAC, FLORES, HAMMOUMI, SOMER, Services Energies

M. MOLITOR, Service IRVE

Mmes VIANNAY et WESSE, Assistantes administratives

# ORDRE DU JOUR

**INSTALLATION DU NOUVEAU COMITE SYNDICAL**

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**ELECTION DU PRESIDENT DU SYDER**

**DELEGATIONS DE POUVOIRS DU COMITE AU PRESIDENT**

**ORGANISATION DU SYNDICAT**

Organisation du comité syndical du 19 mai 2026

**QUESTIONS DIVERSES**

# RELEVÉ DES DÉBATS

## INSTALLATION DU NOUVEAU COMITÉ SYNDICAL

---

Malik HECHAÏCHI ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux très nombreux délégués présents pour cette séance d'installation de la nouvelle mandature.

Il constate que le quorum est atteint et procède donc à l'installation du nouveau comité syndical issu des dernières élections municipales.

Ensuite, il passe à la nomination du doyen d'âge en demandant aux délégués nés avant 1948 de bien vouloir se manifester.

La salle restant silencieuse, il fait appel aux délégués nés en 1948.

M. Alain GERBAUD, délégué titulaire de la commune de Saint-Romain-en-Gal se fait connaître.

Étant l'unique délégué né en 1948 présent au moment de l'appel, Alain GERBAUD est désigné doyen d'âge.

Malik HECHAÏCHI demande à Alain GERBAUD de venir à la tribune pour présider l'élection du futur Président du SYDER.

## DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

---

Alain GERBAUD, doyen d'âge prend la parole.

Il procède à la désignation du secrétaire de séance. La coutume veut que ce soit le benjamin de l'assemblée.

Il est demandé aux délégués qui seraient nés après 2001 de bien vouloir se manifester.

La salle restant silencieuse, il fait appel aux délégués nés en 2001.

Enzo BERNOLLIN, délégué titulaire de la commune de Villefranche-sur-Saône, se fait connaître.

Alain GERBAUD demande à Enzo BERNOLLIN s'il accepte la fonction de secrétaire de séance. Celui-ci répond favorablement.

Alain GERBAUD demande à l'assemblée s'il y a des oppositions à cette désignation.

Personne ne s'opposant à cette désignation, Enzo BERNOLLIN est nommé secrétaire de séance.

## ELECTION DU PRÉSIDENT DU SYDER

---

Alain GERBAUD rappelle ensuite les conditions dans lesquelles doit se dérouler l'élection du Président du SYDER pour la mandature 2026-2032.

L'élection du Président de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale est effectuée conformément à l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, qui renvoie aux dispositions de l'article L.2122-7 du même code relatives à l'élection du maire, à savoir :

- Le Président du SYDER est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.
- Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
- En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

La majorité requise s'apprécie en fonction du nombre de suffrages exprimés, c'est-à-dire l'ensemble des suffrages, après déduction des votes blancs ou nuls.

Alain GERBAUD procède à l'appel à candidatures au poste de Président du SYDER, tout en précisant que seuls les délégués titulaires peuvent faire acte de candidatures. Il demande aux candidats de bien vouloir se manifester.

Seuls deux candidats font acte de candidatures : Marc COSTE, délégué titulaire de la commune de Saint-André-la-Côte et Pascal LEBRUN, délégué titulaire de la commune d'Alix.

Après une brève présentation de chacun des candidats, Alain GERBAUD déclare le vote ouvert au moyen de boîtiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

A l'issue du vote, le Président doyen proclame les résultats.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin. Au troisième tour, Marc COSTE a obtenu la majorité relative des suffrages exprimés.

Nombre de délégués en exercice :	215
Nombre de votants :	207
Nombre de suffrages exprimés :	205
Nombre de votes blancs et nuls :	5
Nombre d'absentions :	1

Nombre de voix recueillies par M. Marc COSTE : 103 soit 50,2 % des suffrages exprimés.

Nombre de voix recueillies par M. Pascal LEBRUN : 98 soit 47,8 % des suffrages exprimés.

***M. Marc COSTE est proclamé Président du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône.***

Alain GERBAUD invite le nouveau Président du SYDER à prendre la présidence du Comité pour la suite de l'ordre du jour.

Marc COSTE prend la présidence et tient à remercier les membres du comité de la confiance qu'ils lui ont témoignée par ce vote.

Après une brève suspension de séance, le Président reprend la parole afin de poursuivre la réunion, tout en indiquant avoir revu les points inscrits à l'ordre du jour. Il propose de reporter à une prochaine séance du comité syndical prévue le mardi 19 mai, les points suivants :

- Fixation du nombre de Vice-présidents
- Election des Vice-présidents
- Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents
- Remboursement des frais de déplacement des délégués

Pour la séance de ce soir, il propose de délibérer uniquement sur les délégations de pouvoirs du comité au Président et l'organisation du prochain comité syndical du 19 mai 2026.

## **DELEGATIONS DE POUVOIRS DU COMITE AU PRESIDENT**

---

Le Président informe le Comité syndical que conformément aux articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui renvoient notamment à l'article L. 2122-22 de ce même code, le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation, ou le Bureau syndical peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité syndical à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- De l'approbation du compte administratif ou compte financier unique,
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 du CGCT,
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- De la délégation de la gestion d'un service public,
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Les délégations conférées au Président, d'une part, au Bureau syndical, d'autre part, doivent être bien distinctes. Elles ne peuvent pas recouvrir les mêmes attributions.

La délégation d'attribution dessaisit de la compétence déléguée le Comité syndical, qui doit être informé par le Président, lors de chacune de ses réunions, des décisions prises dans les domaines délégués.

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, il est proposé au Comité syndical que les pouvoirs suivants soient délégués au Président, pour la durée de son mandat :

### Au titre de la gestion domaniale et patrimoniale :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés du SYDER utilisées par les services publics du Syndicat ou de ses adhérents et désaffecter les biens qui n'entrent plus dans l'exercice des compétences du Syndicat (*L. 2122-22 alinéa 1*),
2. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (*L. 2122-22 alinéa 5*),
3. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (*L. 2122-22 alinéa 9*),
4. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros, ainsi que les biens immobiliers désaffectés qui n'entrent plus dans l'exercice des compétences du Syndicat. (*L. 2122-22 alinéa 10*),
5. Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaine), le montant des offres du Syndicat à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes (*L. 2122-22 alinéa 12*),
6. Exercer, au nom du Syndicat, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que le Syndicat en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code (*L. 2122-22 alinéa 15*),
7. Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage du Syndicat (*L. 2122-22 alinéa 23*),
8. Approuver et signer les conventions relatives à la mise à disposition de patrimoine à titre gracieux ou moyennant un euro, par des organismes publics ou des collectivités, adhérents ou non au Syndicat selon les modèles approuvés par le Bureau,

9. Approuver les dossiers de servitude de passage sur fonds privés,
10. Exercer au nom du Syndicat le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme (*L. 2122-22 alinéa 22*),
11. Fixer les tarifs des droits prévus au profit du Syndicat qui n'ont pas un caractère fiscal dont les montants sont inférieurs ou égaux à 1 000 euros (*L. 2122-22 alinéa 2*),

Au titre des finances :

12. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SYDER dans la limite de 30 000 euros (*L. 2122-22 alinéa 17*),
13. Procéder, dans les limites prévues au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires (*L. 2122-22 alinéa 3*),
14. Modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat (*L. 2122-22 alinéa 7*),
15. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un encours total d'un montant maximum de 8 000 000 € (*L. 2122-22 alinéa 20*),
16. Approuver les plans de financement des opérations du Syndicat, autoriser les demandes de subventions au profit du Syndicat, et passer à cet effet tous actes nécessaires,

Au titre de la commande publique :

17. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour tous les marchés et accords-cadres ne relevant pas d'une procédure formalisée (*L. 2122-22 alinéa 4*),
18. Prendre toute décision concernant la préparation, lorsque les crédits sont inscrits au budget, de tous les marchés relevant d'une procédure formalisée (*L. 2122-22 alinéa 4*),

Au titre de la défense des intérêts du Syndicat :

19. Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes (*L. 2122-22 alinéa 6*),
20. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (*L. 2122-22 alinéa 11*),
21. Intenter au nom du Syndicat, après autorisation du bureau syndical, les actions en justice pour tous les litiges opposant le Syndicat aux concessionnaires et entreprises liés par convention, par obligation régaliennne ou par contrat avec le SYDER (*L. 2122-22 alinéa 16*),
22. En cas d'urgence avérée, et dans l'attente d'une délibération ad hoc du Comité syndical, prendre les mesures conservatoires permettant de sauvegarder les intérêts du Syndicat pour tous types de litiges, y compris sous forme d'une première action en justice,
23. Défendre le Syndicat dans les actions en justice intentées contre lui, pour tous types de litiges (*L. 2122-22 alinéa 16*),

#### Au titre des relations contractuelles et conventionnelles du Syndicat :

24. Autoriser, au nom du Syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre (L. 2122-22 alinéa 24),
25. Approuver et signer les conventions avec des communautés de communes et autres établissements publics de coopération intercommunale qui solliciteraient le Syndicat pour la réalisation de prestations et travaux liés à son objet, ainsi que leurs avenants,
26. Signer les avenants de prolongation expresse des contrats et des conventions relatifs aux ressources humaines (comme par exemple avec le Centre de gestion, le CNFPT, le COS de la Métropole, etc),
27. Signer les accords de confidentialité nécessaires à la protection des intérêts du syndicat et à la bonne tenue des discussions avec des partenaires engagés dans des projets innovants en lien avec la transition énergétique.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	215
Nombre de votants :	209
Nombre de voix pour :	208
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	1

***Le comité syndical, à la majorité, approuve les délégations de pouvoirs du Comité au Président telles qu'énumérées en séance.***

#### **ORGANISATION DU SYNDICAT**

---

##### - Organisation du comité syndical du 19 2026

Le Président informe l'assemblée que selon l'article 10 du règlement intérieur du SYDER, il convient de définir par délibération le lieu, autre que le siège du syndicat, dans lequel se réunira la future assemblée délibérante.

Il propose que la prochaine assemblée délibérante du 19 mai 2026 se réunisse sur le territoire de la commune de Anse, et l'informe que le Président se chargera de trouver la salle idoine.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Marc COSTE procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	215
Nombre de votants :	209
Nombre de voix pour :	209
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

***Le comité syndical, à l'unanimité, approuve la proposition de la tenue de sa réunion du 19 mai 2026 sur le territoire de la commune de Anse.***

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne se manifestant pour prendre la parole, le Président remercie l'ensemble des délégués de leur présence et lève la séance à 19 h 00.